

### Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française) site: www.parlementfrancophone.brussels

# Commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

## Convocation<sup>1</sup>

Mardi 23 juin 2020 – 14h30 Rue du Lombard, 69 – Salle 201

### Ordre du jour

1. Auditions relatives à « La lutte contre la pauvreté sous l'angle du non-recours aux droits »

Rapporteur: M. Sadik Koksal

- Exposé de Mme Karine Lalieux, présidente de la Fédération des CPAS bruxellois
- Echange de vues
- Exposé de Mme Christine Mahy, secrétaire générale et politique du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
- Echange de vues

#### 2. Divers

Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard à la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes habilitées. Le public peut dès lors suivre les débats via le lien <a href="https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/">https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/</a>.

#### Composition de la commission

Présidence : M. David Weytsman

Vice-présidences : Mme Farida Tahar, M. Ibrahim Donmez

#### Membres effectifs:

Mme Delphine Chabbert, M. Ibrahim Donmez, Mme Fadila Laanan PS:

Ecolo: Mme Zoé Genot, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar M. Geoffroy Coomans de Brachène, M. David Weytsman

DéFI: M. Jonathan de Patoul, M. Sadik Koksal

PTB: Mme Stéphanie Koplowicz cdH: Mme Gladys Kazadi

#### Membres suppléants :

Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban, M. Julien Uyttendaele Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, Mme Margaux De Ré, Mme Marie Lecocq, M. Hicham Talhi

Mme Dominique Dufourny, M. David Leisterh, Mme Viviane Teitelbaum

DéFI: Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, M. Christophe Magdalijns

PTB: Mme Elisa Groppi, M. Youssef Handichi cdH: M. Christophe De Beukelaer, Mme Céline Fremault

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).